

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 mai 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Nicole Leblanc

Messieurs Serge Mainville, Bruno Marcoux et Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS :

Madame Sheila Ellien

SONT ABSENTS :

Madame Catherine Pelletier

Monsieur Benoît Laganière

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières

Mme Sylvie Côté, directrice du Service des ressources humaines

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Carole Lavallée, présidente, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 45.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

90-CE-2018-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2019
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1. Non rengagement d'un membre du personnel enseignant pour incapacité
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
 - 10.1. Radiation d'un compte à recevoir
 - 10.2. Modification à la Politique de frais de déplacement et de représentation
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé – remplacement de la toiture, sections A1 à A6
 - 11.2. Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – remplacement du calfeutrage de la fenestration
 - 11.3. École André-Laurendeau – réfection des surfaces piétonnières
 - 11.4. École André-Laurendeau – remplacement du calfeutrage des portes extérieures et de la fenestration
 - 11.5. École Carillon – remplacement de la toiture, sections B1 à B6
 - 11.6. École Félix-Leclerc – rénovation des plafonds – phase 2
 - 11.7. École Gentilly – remplacement de l'unité de climatisation
 - 11.8. École Gentilly (Boisé-des-Lutins) – réfection des trottoirs, côté cour d'école et stationnement / réfection de la chaussée du débarcadère et de l'allée centrale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

- 11.9. École Gérard-Filion – décontamination du sol et enlèvement d'anciens réservoirs d'essence et d'huile, aile D
11.10. École Sainte-Claire, L – réfection de la toiture, sections A et B

12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaire du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
14.1. Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

91-CE-2018-2019

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019 soit adoptée avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

92-CC-2018-2019

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sheila Ellien que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019 soit adoptée avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

93-CE-2018-2019

NON RENGAGEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ATTENDU que l'enseignante AMB est en invalidité depuis plus de 3 ans et qu'elle reçoit des prestations d'invalidité long terme de la SSQ Groupe Financier (compagnie d'assurance);

ATTENDU que le médecin traitant de l'enseignante indiquait sur des rapports médicaux que celle-ci ne pourrait revenir à l'enseignement dans un avenir raisonnablement prévisible;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

ATTENDU que « l'avis en vertu de l'article 5-8.00 de l'entente locale », datée du 16 mai 2019, a été signifié à l'enseignante et au Syndicat de Champlain;

ATTENDU l'analyse du dossier effectuée lors du Comité de travail du Comité exécutif du 21 mai 2019;

ATTENDU que, bien que dûment avisés, les représentants syndicaux et l'enseignante ne sont pas intervenus à la séance du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Picard de:

- 1° **PROCÉDER** au non rengagement de AMB pour cause d'incapacité en date du 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

94-CC-2018-2019

RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île doit une somme de 84 316,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'a été signée entre la CS de la Pointe-de-l'Île et la CS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les tentatives de collection n'ont pas porté fruit et que la CS de la Pointe-de-l'Île refuse de payer.

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** la créance de 84 316,00 \$ de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île soit radiée.

Adoptée à l'unanimité

95-CE-2018-2019

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT que les tarifs sont les mêmes depuis l'adoption de la *Politique de frais de déplacement et de représentation* (ci-après « la Politique ») par le Comité exécutif le 23 juin 2009, et ce même si une mise à jour de ladite Politique a été adoptée le 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT que cette Politique prévoit les montants maximums par repas incluant les taxes et les pourboires raisonnables afin qu'un employé ou un commissaire puisse se nourrir décentement;

CONSIDÉRANT l'inflation et l'augmentation du coût de la vie, dont le coût des repas;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif peut modifier les tarifs prévus à la Politique, tel que mentionné à l'article 4.2.2., 3e alinéa, de la Politique;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** les tarifs prévus à la Politique de frais de déplacements et de représentations soient modifiés et que les nouveaux tarifs suivants d'appliquent à partir du 1^{er} juillet 2019 :

Déjeuner 15 \$ (ou 20 \$ pour un déjeuner pris à l'hôtel où il y a eu un coucher la veille)

Dîner 25 \$

Souper 35 \$

Adoptée à l'unanimité

96-CC-2018-2019

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CHARLOTTE-TASSÉ –
REEMPLACEMENT DE LA TOITURE, SECTIONS A1 À A6**

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 057-378-45637 – Centre de Formation Professionnelle Charlotte-Tassé – remplacement de la toiture, sections A1 à A6, soit accordé à l'entrepreneur « Couvertures Victo 2000 inc. » pour un montant total de 268 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

97-CE-2018-2019

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPOUY –
REPLACEMENT DU CALFEUTRAGE DE LA FENESTRATINO**

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 090-390-45650 – Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – remplacement du calfeutrage de la fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Calfeutrage MGF inc. » pour un montant total de 125 901,39 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 7 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

98-CE-2018-2019

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DES SURFACES
PIÉTONNIÈRES**

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Stantec Experts-Conseils ltée »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-42191 – École André-Laurendeau – réfection des surfaces piétonnières, soit accordé à l'entrepreneur « Ross and Anglin limitée » pour un montant total de 121 345,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

99-CE-2018-2019

ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – REMPLACEMENT DU CALFEUTRAGE DES PORTES EXTÉRIEURES ET DE LA FENESTRATION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-45640 – École André-Laurendeau – remplacement du calfeutrage des portes extérieures et de la fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « 9207-2289 Québec inc. / Balex Construction » pour un montant total de 116 250,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

100-CE-2018-2019

ÉCOLE CARILLON – REMPLACEMENT DE LA TOITURE, SECTIONS B1 À B6

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. » ;

IL EST PROPOSÉ avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-45627 – École Carillon – remplacement de la toiture, sections B1 à B6, soit accordé à l'entrepreneur « Couvertures Victo 2000 inc. » pour un montant total de 198 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

soumissions du 23 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

101-CE-2018-2019

ÉCOLE FÉLIX LECLERC – RÉNOVATION DES PLAFONDS – PHASE 2

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 012-020-44960 – École Félix-Leclerc – rénovation des plafonds – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Maju Ltée » pour un montant total de 147 700,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 30 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

102-CE-2018-2019

ÉCOLE GENTILLY – REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 022-022-43642 – École Gentilly – remplacement de l'unité de climatisation, soit accordé à l'entrepreneur « Ventilation Belle-Rive inc. » pour un montant total de 208 500,00 \$

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

103-CE-2018-2019

ÉCOLE GENTILLY (BOISÉ-DES-LUTINS) – RÉFECTION DES TROTTOIRS, CÔTÉ COUR D'ÉCOLE ET STATIONNEMENT / RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU DÉBARCADÈRE ET DE L'ALLÉE CENTRALE

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Cima + S.E.N.C »;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts déployés par la Commission scolaire pour trouver une solution autre que l'asphalte, les budgets alloués, ainsi que les conditions d'utilisation de l'allée centrale de l'École Gentilly (Boisée-des-lutins) par des véhicules lourds, font en sorte que la surface asphaltée a été retenue;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 073-022-42177/42190 – École Gentilly (Boisé-des-Lutins) – réfection des trottoirs, côté cour d'école et stationnement / réfection de la chaussée du débarcadère et de l'allée centrale, soit accordé à l'entrepreneur « Gestion Dexsen inc. » pour un montant total de 398 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

104-CE-2018-2019

ÉCOLE GÉRARD-FILION – DÉCONTAMINATION DU SOL ET ENLÈVEMENT D'ANCIENS RÉSERVOIRS D'ESSENCE ET D'HUILE, AILE D

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « SNC-Lavalin inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-42179 – École Gérard-Filion – décontamination du sol et enlèvement d'anciens réservoirs d'essence et d'huile, aile D, soit accordé à l'entrepreneur « Groupe C. Laganière (1995) inc. » pour un montant total de 164 990,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

105-CE-2018-2019

ÉCOLE SAINTE-CLAIRE, L – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS A ET B

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 055-055-45664 – École Sainte-Claire, L – réfection de la toiture, sections A et B, soit accordé à l'entrepreneur « Couvreur Verdun inc. » pour un montant total de 453 622,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mai 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

106-CE-2018-2019

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de **683,28 \$** pour la période du 11 avril au 4 mai 2019 qui se détaillent comme suit :

Dîner rencontre CCIRC – Doreen ASSAAD – 11 avril 2019

- Inscription 86,23 \$

Rencontre FCSQ – 26 et 27 avril 2019

- Train 305,83 \$
- Hébergement et repas 212,10 \$
- Taxis 45,00 \$

Rencontre IRC – 1^{er} mai 2019

- Kilométrage 16,16 \$

Représentation – Concert école St-Edmond à la Maison Symphonique

- Kilométrage 6,96 \$
- Stationnement 11,00 \$

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 53.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

